DIOCÈSE AUX ARMÉES FRANÇAISES

Lettre aux amis

Servir la force d'âme

Quelle « juste guerre » pour quelle « juste paix » ?

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Le 1er août 1917, trois ans jour pour jour après le début de la *Grande Guerre*, le pape Benoît XV lançait un appel pour une « paix juste et durable » dans « une note diplomatique » adressée par le Vatican à tous les belligérants. Un cri de raison lancé au milieu de l'immense carnage qui ravageait l'Europe. Un texte explicitement politique. **« L'Europe si glorieuse et si florissante va-t-elle donc, comme entraînée par une folie, courir à l'abîme et prêter la main à son propre suicide ? »** écrivait-il. Pour trouver une solution au conflit, le souverain pontife, élu le 3 septembre 1914 alors que s'embrasait l'Europe, évoquait tant les indispensables garanties de liberté de navigation que la restitution des régions occupées et le recours à une commission d'arbitrage international pour les contentieux territoriaux.

Profondément novatrice, cette note avançait des idées très concrètes sur les conditions d'une paix juste et durable qui n'entérinerait pas seulement un rapport de force à l'issue du conflit. Elle

CARÊME 2023

insistait aussi sur l'impérieuse nécessité d'un jugement des responsables de la guerre, ébauchant la montée en puissance de la justice pénale internationale.

Dans l'immédiat cependant, l'appel papal fit l'unanimité contre lui. Chacun des deux camps, les Alliés comme les empires centraux, était encore convaincu de pouvoir l'emporter. La tuerie continua quatorze mois. Et la paix de 1919 engendra la guerre de 1940…

La guerre ne peut se conclure sur le champ de bataille mais par la recherche via la diplomatie, d'une paix « juste et durable ». La définir est d'autant plus difficile que la notion même de paix dans les relations internationales reste floue. Considère-t'on que l'état naturel de l'humanité est la paix ou au contraire que le triptyque « compétition - contestation - affrontement » constitue la matrice des relations entre les États, la paix ne figurant qu'un intermède entre deux guerres ? Pour l'historien, la "paix perpétuelle" incarne un projet de philosophe... Ce sont les circonstances conduisant à la guerre et celles décidant de son arrêt qui sont à analyser. Cela explique l'abondance de textes depuis des lustres sur le *jus ad bellum* (le droit à la guerre), le *jus in bello* (le droit dans la guerre), et le *jus post bellum* (le droit de l'après-guerre).

Le pape François souligne combien la théorie de la *guerre juste* dont saint Thomas d'Aquin (1225-1274) fut le grand penseur médiéval à la suite de saint Augustin (354 - 430), qui pendant des siècles évalua la moralité d'un conflit quant à ses intentions, ses moyens et ses effets, se révèle aujourd'hui inadaptée. Une situation radicalement nouvelle a été créée. De par l'apparition des armes modernes qui appelle une approche beaucoup plus vaste et totalisante alors même que le contexte international et stratégique est marqué par le « retour de la guerre » ou de l'« état de guerre ». **La guerre a acquis désormais un tel pouvoir destructif qu'elle fait voler en éclat ses critères traditionnels de justification**. Par ailleurs, à l'heure où la « guerre » ne se situe plus seulement « entre États » mais se manifeste sous d'autres formes (attaques cyber non revendiquées, attaques terroristes, « zones grises de conflictualité », guerres civiles, groupes mercenaires, interventions humanitaires armées…) le discours de la guerre juste peut-t-il encore s'appliquer ?

La doctrine de la *guerre juste* s'est développée en Europe au Moyen-Âge en combinant des éléments théologiques, juridiques et politiques empruntés aux traditions romaines et chrétiennes. Six critères sont retenus dans le *jus ad bellum* (entrée en guerre) : **l'autorité légitime ; la cause juste ; la proportionnalité ; les chances raisonnables de succès ; le dernier recours ; l'intention droite**. Quant au *jus in bello* (la conduite de la guerre) il articule pour l'essentiel la proportionnalité à l'attaque ou à la menace subie, la discrimination entre combattants et non combattants et l'interdiction de tout moyens intrinsèquement mauvais (génocides, armes bactériologiques ou chimiques). Enfin, le *jus post bellum* a pour ambition d'inscrire la paix dans un temps long et d'assurer la concorde entre les États, favorisant l'épanouissement d'une **société internationale fondée sur le droit**, à laquelle ne cesse d'appeler le pape François.

Pour les pacifistes, toutes les guerres sont immorales. Pour les réalistes, elles sont amorales, simples rapports de forces. Aussi éclairante que troublante, la justification morale de la guerre qui est, elle, au centre du concept de guerre juste, ouvre la voie aux manipulations les plus redoutables. Se situant à la croisée des enjeux éthiques et politiques, elle souligne que **les dirigeants qui décident de la guerre comme les militaires qui la font sont loin d'ignorer la portée morale de leur action**.

Cette théorie a été récupérée politiquement en bien des circonstances et des intérêts du moment. Pour chaque conflit, la pertinence de la guerre juste a été examinée et scrutée mais aussi instrumentalisée et critiquée. Trop souvent cette référence philosophique essentielle est devenue une ressource idéologique et une forme rhétorique pour cautionner une entrée en guerre. Ainsi le discours de la *guerre juste* transforme bien vite l'ennemi à combattre par les armes régulières en un criminel à punir au nom de principes éthiques.

La paix juste devrait être le but logique d'une guerre juste menée avec des moyens justes. La réalité est nettement plus complexe. La paix peut se définir en creux par l'absence de guerre. Si on veut lui donner plus de substance, de profondeur, il faut la caractériser comme l'ensemble des forces qui luttent contre la guerre par le dialogue, la confiance, la gestion des ressources communes, des catastrophes... La question de la paix recoupe de plus en plus celle d'un ordre international juste : elle revêt une dimension Nord/Sud autant qu'Est/Ouest, par la reconnaissance à l'échelle mondiale d'espaces communs (climats, océans, pôles, etc.) et de biens publics globaux (santé, éducation, prévention des catastrophes, etc).

On distingue traditionnellement trois types de paix : la *paix d'équilibre* entre puissances d'une force équivalente, la *paix d'hégémonie* lorsque l'une d'entre elles devient dominante et la *paix d'empire* quand la plus puissante arrive à soumettre les autres. Se déployant sur deux siècles, la *pax romana* est une illustration de la *paix d'empire*. L'archétype de la *paix d'équilibre*, est celle négociée par un concert de nations au congrès de Vienne en 1815 qui assure à l'Europe 40 ans de paix après la fin de l'aventure napoléonienne. Le traité de Versailles de 1919 imposé à l'Allemagne et aux empires centraux est en revanche l'exemple d'une *paix d'hégémonie*. Exclus des négociations, les vaincus furent uniquement convoqués pour signer le traité qui les démembrait, attisant leurs frustrations d'une paix ressentie comme profondément injuste et humiliante.

L'arrêt des combats est souvent loin d'être la paix. Nombre d'historiens préfèrent d'ailleurs parler de « sortie de guerre », notion qui insiste sur ce qui subsiste de la guerre dans la paix. **Il n'y a jamais de retour au "*statu quo ante*"**. Chaque guerre change les frontières, balaie les paysages, transforme le sort des peuples, bouleverse les rapports sociaux, modifie en profondeur les destins individuels. **La transition, nécessairement longue, implique reconstructions, réparations, justice et réconciliation des mémoires**.

Les dimensions religieuses et spirituelles ont ici toute leur place. À leur aune s'évalue dans la durée ce que peut être une paix juste et acceptable par toutes les parties. **La paix juste nécessite compromis et concessions, œuvre de vérité et de pardon**. Si son principal mérite est de mettre un terme aux hostilités, son terrain d'entente qui risque de ne satisfaire humainement ni les uns ni les autres, appelle comme un sursaut de transcendance. **Juste ou injuste, la paix est donc en réalité moins affaire de droit que d'équité perçue en conscience**. Elle répond davantage aux circonstances auxquelles s'accordent les cœurs qu'aux réalités supérieures d'une justice de principe. L'objectif ne peut être humblement que la recherche de la paix la moins injuste et la plus durable possible.

La guerre n'est pas le statut normal des relations entre États. La paix authentique n'est pas obtenue par les armes. L'adjectif « juste » donne à penser

CALENDRIER DU DIOCÈSE AUX ARMÉES

4 AVRIL - 18h
Messe Chrismale - Cathédrale Saint-Louis des Invalides

12, 13, 14 MAI
Pèlerinage Militaire International à Lourdes

17 JUIN - 10h
Ordination - Cathédrale Saint-Louis des Invalides

29/07 - 07/08
JMJ à Lisbonne

qu'il existerait de « bonnes guerres » alors même que toutes sont des drame de larmes et de sang qui écrasent les plus vulnérables. Mais si la guerre est toujours un mal, n'est-elle pas en certaines circonstances un « moindre mal » ? Si l'expression « *guerre juste* » est à bien des égards à bannir, quantité de réflexions la constituant demeurent d'actualité qui nous invitent à nous investir dans **une recherche inlassable d'une paix stable et véritable**, paix du cœur et paix des frères, paix reçue et paix partagée. En ce sens, les critères traditionnels font désormais l'objet d'une interprétation extrêmement stricte, refusant par exemple d'inclure la « guerre préventive » dans le champ de la « légitime défense ».

Ainsi, au cœur de son propos, le pape François dénonce le danger des théories de « la *guerre juste* », qui prétendent rendre légitimes certains actes de guerre, en usant de critères abusivement interprétés pour les justifier moralement. Il développe l'impératif d'une authentique fraternité universelle et de **la recherche d'un bien commun de toutes les Nations et Peuples de la Terre**, toujours plus élevé que la simple addition des intérêts personnels.

À quoi devons-nous accepter de renoncer personnellement pour le bien de tous ? Comment faire de chacun mon prochain au-delà des frontières humaines, culturelles ou géographiques ? Ces questions que nous posent l'Évangile prennent une actualité renouvelée de vie ou de mort, à l'heure où mondialisation et progrès techniques nous placent tous résolument devant la réalité incontournable de l'unité de notre destin. À l'échelle de notre planète devenue si fragile, **nous sommes convoqués à réaliser à quel point « Charité, Justice et Paix » marchent d'un même pas**. Plus que jamais, il nous apparaît combien la fraternité qui fait de tout homme « un prochain » est le seul chemin de la Vie, en un combat spirituel à l'intime des âmes comme aux cimes des Nations.

Je vous prie d'agréer,
Madame, Monsieur, Cher Ami,
l'expression de mon cordial
et religieux dévouement.

+ Antoine de Romanet

Ces lignes reprennent le remarquable article de Marc Semo, *La difficile quête d'une paix juste*, le Monde, 14/01/2023. Bibliographie : Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations* (Calmann-Levy, 1962) ; Henry Rousso, *Une histoire de la guerre, du XIXème siècle à nos jours*, (Seuil, 2018) ; Olivier Schmitt et Charles-Philippe David, *De la guerre à la paix*, (Presses de Sciences Po, 2020) ; Philippe Moreau Defarges, *Une Histoire mondiale de la paix* (Odile Jacob, 2020) ; Thomas Gomart, *Les Ambitions inavouées*, (Tallandier, 2023)

DIOCÈSE AUX ARMÉES FRANÇAISES

20 bis, rue Notre-Dame des Champs - 75006 Paris
Tél. : 01 53 63 06 21
donsetlegs@dioceseauxarmees.fr

www.dioceseauxarmees.fr
dioceseauxarmeesfrancaises
@dioceseauxarmees
dioceseauxarmeesfrancaises